



Décision n°2026-04

Une autre vie s'invente ici

La Présidente du Parc naturel régional du Luberon,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le 4^e alinéa,

VU la délibération 2021CS54 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2021 donnant délégation à Madame la Présidente pour la durée de son mandat et notamment pour :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés en procédure adaptée (articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique) jusqu'à hauteur de 90 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le règlement interne de la commande publique et des achats du Parc naturel régional du Luberon modifié par délibération du Comité Syndical le 26 novembre 2024 n°2024CS73,

VU la délibération du 25/06/2024 modifiant le plan de financement

VU la consultation relative au marché public de prestations intellectuelles lancée le 13 janvier dernier intitulé :

« **Étude préalable aux travaux de restauration de la zone humide du Plan** » – Opération n°04-2025-02, l'objectif fondamental étant de restaurer les habitats secs et humides du site du Plan afin de rétablir ses fonctions biologique et écologique, notamment au regard de l'enjeu de conservation du Pelobate cultripède présent sur le site.

VU l'ensemble des offres reçues et l'analyse des offres réalisée,

VU l'acte d'engagement présenté par le Bureau d'études SAS ANTHROPOSED, 235 route de Saint Claude, à 39130 ETIVAL pour le lot unique.

CONSIDÉRANT que l'offre de ce Bureau d'études a été jugée économiquement la plus avantageuse,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer le marché,

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

DECIDE

Article 1er :

Le marché est attribué à SAS ANTHROPOSED Adresse : 235 route de Saint Claude, 39130 ETIVAL

Pour un montant de :

- Offre de base : 28 475,00 € HT

Ce marché comporte trois options d'assistance au maitre d'ouvrage :

- Option 1 : 1 020,00 € HT
Sondages mécaniques
- Option 2 : 807,50 € HT
Analyses de sols
- Option 3 : 935,00 € HT
Relevés topographiques

Soit un montant total de : 31 237,50 € HT

En TTC : 37 485,00 €

Montant global du marché : 31 237,50 € HT soit 37 485,00 € TTC.

Article 2 :

Les délais d'exécution sont fixés à 8 mois à compter de la notification du marché.

La tranche ferme est exécutée à compter de la notification du marché.

Les options pourront être commandées ultérieurement dans les conditions prévues au marché.

Article 3 :

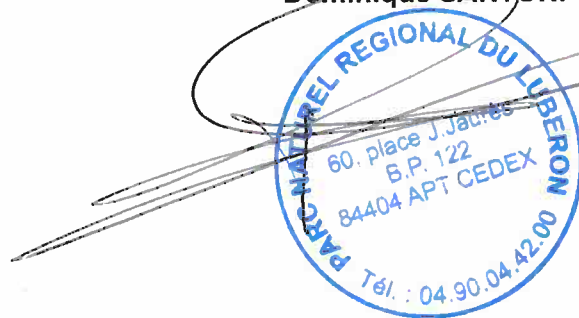
La présente décision sera notifiée à l'entreprise attributaire.

Article 4 :

Madame le Receveur Municipal et Madame la Présidente du Parc naturel régional du Luberon sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente Décision n°2026-04.

Fait à Apt, le 31 mars 2026

La Présidente,
Dominique SANTONI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 084-258402346-20260331-DE_2026_04-AR

